



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

piégeage

Question écrite n° 131098

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la qualité de piégeur. Il lui demande de bien vouloir lui rappeler quelles sont les règles en vigueur concernant les autorisations de piéger les animaux ainsi que les conditions d'accès à la formation de piégeur, qui autorise à poser des pièges.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131098

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2522

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)